

Un « programme Intégré », comporte en plus de la formation une partie complémentaire **d'Evaluation des Pratiques professionnelles (EPP)**.

Evaluation de la pratique cela veut dire qu'il faut regarder si et comment la formation a amélioré votre pratique au quotidien. *On pourrait traduire : « l'ANDPC veut bien financer votre formation et vous indemniser à condition que vous puissiez montrer que votre pratique en est améliorée »*

En pratique libérale nous disposons essentiellement de 3 méthodes pour faire cette évaluation: l'audit clinique (ACC), l'observatoire ou registres et les tests de concordance de script. Les deux dernières méthodes sont l'une difficile à mettre en place l'autre très complexe à organiser ; nos programmes font donc le plus souvent appel à la première méthode : l'ACC L

L'ACC est très facile à remplir lorsqu'il s'agit d'un thème de dépistage car les observations sont aisément rencontrées dans votre pratique : bien saisir vos données au fur et à mesure est la façon la plus sûre d'être à jour.

S'il s'agit d'un thème de pathologie, vous êtes simplement tenus de faire votre possible pour recueillir les cas demandés.

La méthode DPC des vignettes cliniques tout récemment édictée par la HAS sera un moyen complémentaire, d'EPP, assez aisée à mettre en œuvre.

L'obligation trisannuelle de DPC pour les professionnels de santé, inscrite dans la loi, stipule que vous devez sur cette période faire au moins un programme avec Evaluation des Pratiques Professionnelles. Les programmes intégrés qui vous sont proposés par AFPA DPC vous permettent de répondre à cette obligation.